



Signataires : Skender Salihi, Ana Roch, Arber Jahija, Jean-Marie Voumard, Danièle Magnin, Sandro Pistis, Gabriela Sonderegger, Sami Gashi, Thierry Cerutti, Francisco Taboada, François Baertschi, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Sophie Bobillier, Angèle-Marie Habiyakare, Lara Atassi, Emilie Fernandez, Julien Nicolet-dit-Félix, Laurent Seydoux, Jacques Jeannerat, Gabrielle Le Goff, Souheil Sayegh, Thierry Arn

Date de dépôt : 28 mars 2024

Proposition de résolution
pour un soutien inconditionnel à la promotion du sport féminin
(Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;
vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- la tenue de l'EURO féminin de l'UEFA 2025, dont la 14^e édition du tournoi se déroulera en Suisse l'année prochaine ;
- que le Stade de Genève accueillera certains matchs de la compétition faisant ainsi bénéficier des retombées d'un tel événement l'ensemble du canton ;
- qu'une compétition sportive continentale majeure doit pouvoir bénéficier du soutien financier de la Confédération ;
- le développement du sport féminin en Suisse qui va s'accélérer avec l'EURO 2025 ;

- la nécessité de lutter contre les inégalités entre femmes et hommes, y compris dans le sport,

demande à l'Assemblée fédérale

de rétablir le soutien financier initial de la Confédération de 15 millions de francs pour l'EURO 2025,

invite le Conseil d'Etat

à soutenir le présent texte.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Pour la deuxième fois de son histoire après 2008, la Suisse se prépare à accueillir l'EURO, féminin cette fois-ci. Désigné comme hôte par le comité exécutif de l'UEFA par 9 voix contre 4 aux dépens des pays nordiques, l'enjeu est évidemment de taille pour notre pays puisqu'il s'agit de la compétition féminine la plus importante jamais organisée auparavant.

Au-delà de la dimension sportive d'un tel évènement, l'élément essentiel réside dans la promotion du football et du sport féminin au sens large qu'il convient de soutenir en mettant les moyens nécessaires pour les réaliser. A ce titre, les signataires de la présente proposition de résolution peinent à comprendre la décision contradictoire du Conseil fédéral de raboter à 4 millions de francs (au lieu des 15 millions prévus initialement) son soutien financier à l'EURO féminin de l'UEFA 2025.

Cela nous interpelle d'autant plus que lors de l'édition de l'EURO 2008 le Parlement fédéral avait voté une enveloppe de plus de 80 millions de francs, soit 20 fois plus que ce qui est prévu pour l'EURO 2025. Un écart aussi important nous apparaît comme étant discriminatoire à l'égard du sport féminin, qui est par ailleurs en plein essor depuis ces dernières années, avec la hausse constatée du nombre d'adhérentes à des clubs sportifs.

Même s'il subsiste des différences en termes de retombées médiatiques, dans les grandes compétitions internationales féminines et masculines, il ne devrait pas subsister de différence de traitement dans le soutien à l'une ou l'autre de ces catégories, que rien ne peut justifier.

Conscients que le Conseil national devra encore se prononcer sur la question du soutien financier de la Confédération à l'EURO 2025, nous souhaitons agir en prenant les devants et en plaidant en faveur d'une plus grande égalité entre femme et homme dans le sport.

Pour toutes ces raisons, nous invitons le Parlement cantonal à renvoyer le présent texte aux Chambres fédérales.